

Sur les traces des animaux : exploration de Verbamont et Senennes

Une randonnée proposée par Christophe Mathis

Suivez les traces des animaux à travers la forêt avec de la mousse féérique et des rivières sauvages. La majeure partie de cette boucle se fait sur des chemins forestiers, parfois difficiles d'accès, et hors des sentiers. L'emploi de l'application Visorando ou d'un GPS est fortement conseillé.



Randonnée n°30035951

Durée :	2h 40	Difficulté :	Moyenne
Distance :	7,94 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	137 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	134 m	Commune :	Claudon (88410)
Point haut :	377 m		
Point bas :	277 m		



La Clairière
du Verbamont

Description

Stationnement sur le parking de [l'éco-camping La Clairière du Verbamont](#) (parking non privatif) ou en contrebas du camping (trois places).

L'emploi d'un GPS ou de l'application Visorando est fortement conseillé

(D/A) Depuis le camping La Clairière du Verbamont, suivez la route vers Henricel. Prenez le premier chemin gravillonné à droite.

(1) Tournez à gauche sur un chemin forestier entre les parcelles n°169 et 168. Débouchez sur un chemin herbeux, prenez à gauche sur ce sentier droit et suivez-le sur 150 m environ jusqu'au chemin en cailloux. Tournez à droite sur le chemin gravillonné, continuez 150 m environ jusqu'au virage à droite (parcelle n°647).

(2) Dans le virage, quittez le chemin gravillonné, obliquez à gauche et descendez hors sentier vers une rivière. Traversez la rivière et obliquez à droite pour la suivre (là encore, il n'y a pas de chemin, suivez le terrain le plus facile le long de la rivière). Après une centaine de mètres, atteignez une piste gravillonnée. Tournez à droite sur la piste en suivant la rivière à votre gauche pendant environ 150 m jusqu'à ce que la route s'élargisse et que vous aperceviez, à votre gauche, un petit sentier qui longe un ruisseau.

(3) Tournez à gauche dans la forêt au bord du ruisseau (à main droite). Montez à mi-hauteur de la colline pour trouver un sentier d'animaux (chemin très étroit) parallèle au ruisseau. Suivez continuellement le chemin sinueux des animaux le long de l'eau (si vous perdez le chemin, suivez simplement le ruisseau, il est facilement accessible). Arrivez finalement à un chemin en pierre. Tournez à droite en direction de la Sybille. Vous apercevez au loin une ferme. Tournez à droite sur la première route gravillonnée, la Tranchée du Canard et suivez-la environ 400 m, jusqu'à apercevoir en contrebas la rivière que vous allez rejoindre.

(4) Tournez à gauche dans la forêt, traversez la rivière et suivez-la à droite. Il n'y a pas de chemin visible, continuez simplement à suivre la rivière sur votre droite. À deux reprises, la rivière se divise en ruisseaux latéraux, traversez l'eau pour continuer à la suivre sur votre droite en direction du Nord jusqu'à la Fontaine des Sources.

(5) Prenez le chemin forestier peu visible sur votre gauche. Suivez-le, il mène en haut de la colline, à travers la forêt dense. Après 1 km en direction Nord-Nord-Ouest, vous arrivez à un chemin gravillonné. Prenez à droite en descente vers l'Étang de Senennes, allez jusqu'au chalet en bois en contrebas de l'étang.

Points de passages

D/A Parking de l'éco-camping - Clairière du Verbamont

N 48.044201° / E 6.080154° - alt. 343 m - km 0

- 1 Entre parcelle 168 et 169**
N 48.043103° / E 6.074633° - alt. 356 m - km 0.75
- 2 Bifurcation dit du "gros chêne de Bernard"**
N 48.039416° / E 6.072415° - alt. 349 m - km 1.38
- 3 croisement de ruisseau et rivière**
N 48.038753° / E 6.06716° - alt. 322 m - km 1.82
- 4 de la tranchée à la rivière**
N 48.032428° / E 6.062073° - alt. 341 m - km 3.76
- 5 Fontaine des Sources**
N 48.039272° / E 6.059848° - alt. 309 m - km 4.63
- 6 Étang de Senennes**
N 48.044703° / E 6.054141° - alt. 277 m - km 5.39
- 7 Chemin en terre à gauche - parcelle n°170**
N 48.048028° / E 6.062518° - alt. 323 m - km 6.41

D/A - Clairière du Verbamont

N 48.044375° / E 6.08012° - alt. 342 m - km 7.94

(6) Tournez à droite à côté du chalet puis, dos à l'étang, montez à gauche sur la colline, en suivant la Tranchée des Deux Maisons. Elle s'oriente au Nord puis progressivement vers l'Est et rencontre la Tranchée du Verbamont qui vient de droite. Quelques mètres après ce carrefour de tranchées, sur votre droite, remarquez un numéro de parcelle 170.

(7) Prenez à gauche sur le chemin en terre le long de cette parcelle. Suivez-la jusqu'à une fourche, tournez à droite et continuez tout droit jusqu'à trouver une route en gravier. Tournez à droite au Sud-Est et retrouvez, après le virage à gauche, une route. Continuer à droite jusqu'au parking (D/A).

Informations pratiques

De bonnes chaussures de marche : le sentier est principalement hors route et parfois difficile ou boueux.

A proximité

L'arboretum de la Hutte.

La rivière de l'Ourche.

L'éco-camping la clairière du Verbamont .

L'étang de Senennes.

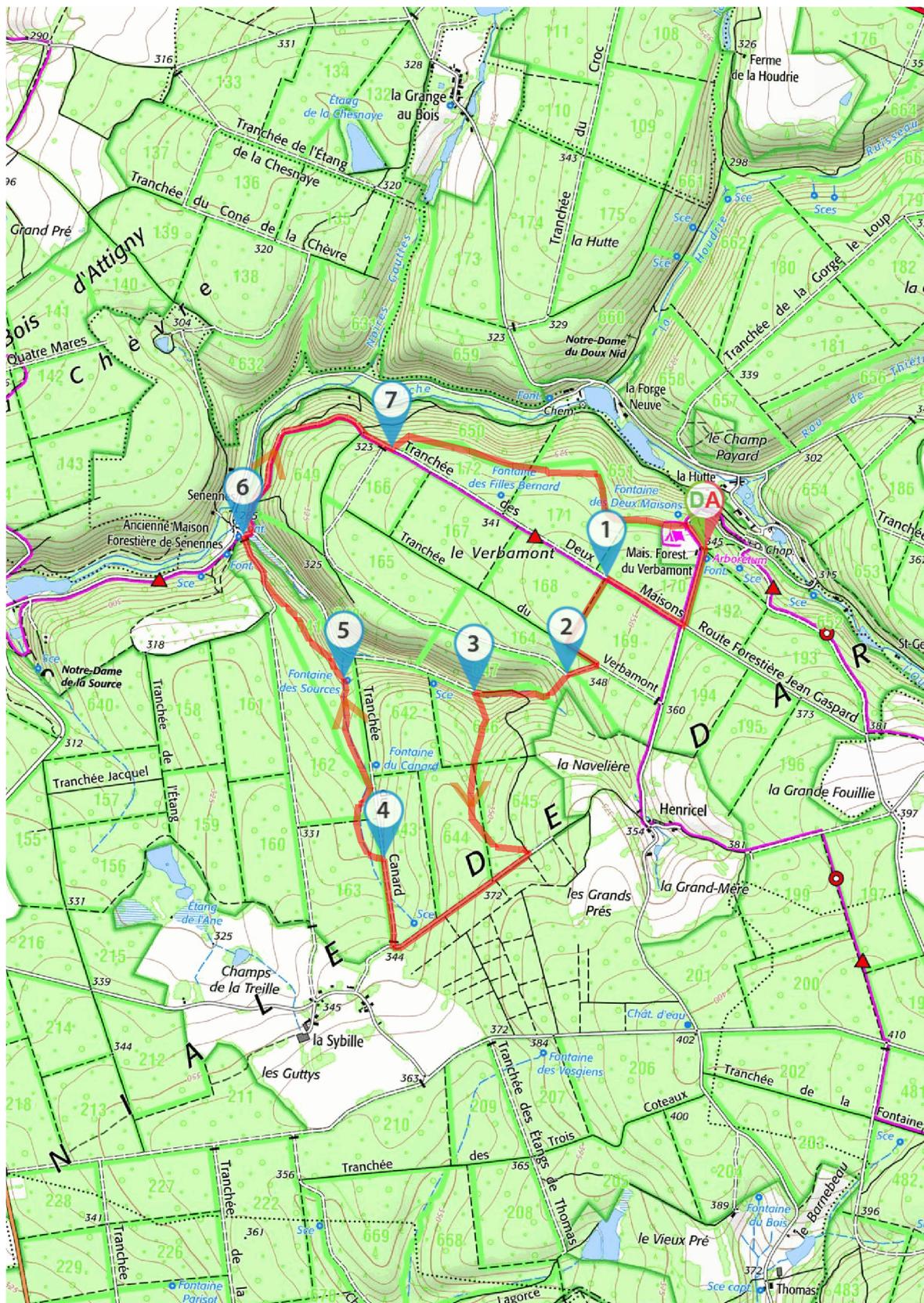
La forêt de Darney et ses chênes magnifiques.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-sur-les-traces-des-animaux-exploration-d/>

En savoir plus :

Email : leverbamont@gmail.com - Site internet : <https://www.camping-vosges-nature.com>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2024 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.